



5 ème réunion NOE : demande d'un médiateur

Aujourd'hui vendredi 06 mars s'est tenue la dernière réunion des NOE 2015.

Les dernières propositions de la Direction intègrent encore la problématique du STIP (Prime de résultats collectifs CAT Inc)

En l'état, l'ensemble des organisations syndicales est dans l'impossibilité de signer un tel accord. Il restera à la Direction de prendre la responsabilité de décider unilatéralement des mesures salariales qu'elle souhaite faire appliquer sur l'année 2015.

Nous vous communiquons les dernières mesures proposées par la Direction :

Pour la catégorie non-cadres :

0% d'augmentation général
0% d'augmentation de mérite
0.2 % de promotion
Passage du STIP 2015 payable en Mars 2016 de 3 à 4%.

Pour la catégorie, cadre :

1% d'augmentation de mérite pour les cadres prenant effet au 1^{er} mars 2015 avec paiement rétroactif en Mars 2016.

0.2 % de promotion.

Compte tenu de ce constat de désaccord, l'ensemble des organisations syndicales a demandé la désignation et l'intervention d'un médiateur pour traiter la problématique de la prime STIP entre cadres et non-cadres.